

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
COMMUNE D'HALLINES

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 3 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel Prévost, Maire, après convocation en date du 26 Juin 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Membres Présents :** MM Philippe Mathon, Géraldine Paque, David Lemanissier, Ingrid Vanpouille, Jean-Paul Rémond, Sylvain Gremont, Alexandra Chochoi, Christine Seillier, Charline Dufay, Paul Decroo, Annie Favière.

M. Jacky Desquirez a délégué son mandat à M. Michel Prévost  
M. Yannick Dufossé a délégué son mandat à M. Philippe Mathon  
Mme Nadine Duquesne a délégué son mandat à Mme Alexandra Chochoi

Madame Alexandra Chochoi a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1\* Adoption du précédent procès-verbal de la réunion de conseil municipal**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 5 Juin 2018 et signe les délibérations s'y rapportant.

**2\* Subvention**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de suspendre la subvention à l'Association Sportive d'Hallines Section Football, et de la réattribuer à l'association qui prendra la suite.

**3\* Cession d'Immeuble**

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acquérir l'immeuble situé 6 ? Rue des Lauques à Hallines dit « La Ruche », cédé à l'euro symbolique par l'Association Immobilière d'Hallines.

**4\* Déclassement de voirie**

Le conseil municipal émet un avis favorable au déclassement de la route départementale dénommée rue de Blendecques, elle serait réintégrée dans le domaine public communal.

**5\* Questions diverses :**

- a) **Les cloches de l'Eglise sonnent à 8 h au lieu de 7 h** > ceci est à la demande des occupants du château par ailleurs il leur sera demandé d'éviter de faire du bruit après 21 h.

**7\* Informations générales :**

- **Décision Municipale** > M. le Maire donne lecture celle-ci stipulant que le loyer 3, Rue Louis-Le-Sénéchal est ramené à 600 € comme il avait été décidé à la précédente réunion. Il informe également que le logement est attribué.
- **Schéma de collecte des déchets** > M. le Maire donne lecture du courrier adressé à la CAPSO concernant le positionnement de la commune pour les différents ramassages. La CAPSO étudiera les demandes de toutes les communes pour établir son schéma.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée.

La Secrétaire de séance,

